

## CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

*Mercredi 3 décembre 2025*

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- Approbation des programmes aériens internationaux pour la saison IATA Hiver 2025-2026.....2
- Inauguration du centre d'hébergement social transitoire « Pū Ora no Ta'apuna » .....2
- Le Pays soutient l'investissement des petites entreprises sises en Polynésie .....3
- Nomination de deux nouveaux membres titulaires au collège de l'Autorité polynésienne de la concurrence .....3
- Approbation du plan général d'aménagement révisé de la commune de Pirae .....4
- Prorogation de la durée de validité de la Zone de Pêche Réglementée « ROREN » sur le lagon de l'île d'Arutua .....5
- Nuku Hiva retrouve le statut d'île indemne de virus de la tristeza des agrumes (CTV) .....5
- Subvention en faveur de collèges, lycée, fédération, établissements publics et associations .....6
- Communication du 21 novembre 2025 relative au 18<sup>ème</sup> salon Te Noera a te Rima'i ..8

## Approbation des programmes aériens internationaux pour la saison IATA Hiver 2025-2026

Le Conseil des ministres a approuvé, par arrêtés, les programmes internationaux réguliers de la saison IATA Hiver 2025-2026 des compagnies aériennes Air Rarotonga, United Airlines, Air Tahiti, Aircalin, French Bee, Air New Zealand, Hawaiian Airlines, Air Tahiti Nui et Air France.

## Inauguration du centre d'hébergement social transitoire « Pū Ora no Ta'apuna »

Le Gouvernement de la Polynésie française, à travers le ministère des solidarités, inaugure le lundi 22 décembre 2025 à 15h00, le nouveau foyer d'habitat social transitoire « Pū Ora no Ta'apuna », situé sur la commune de Punaauia. Ce dispositif s'inscrit pleinement dans le plan de dignité humaine « Fa'atura te ta'ata », porté par la Polynésie française en faveur des publics vulnérables, et par les politiques sociales visant la cohésion, la solidarité et l'égalité des chances.

Le bâtiment a été entièrement rénové et réaménagé afin d'offrir un lieu de vie sécurisé et temporaire à des personnes en difficulté. La structure comprend 9 chambres (dont une destinée au responsable de site), ainsi que des espaces communs : cuisine, salle à manger, sanitaires avec douches et toilettes, et buanderie, pour une capacité totale d'accueil de seize personnes.

Ce centre proposera un accompagnement global, social et éducatif, destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses résidents, qu'il s'agisse de jeunes ou d'adultes en situation de précarité ou sans domicile fixe. L'objectif est de leur offrir un cadre rassurant et structurant tout en encourageant progressivement leur autonomie et leur accès aux droits.

Les constats issus du terrain ont mis en évidence une demande grandissante d'hébergement temporaire pour des personnes seules ou en couple, sans enfant et disposant de revenus modestes, ne pouvant prétendre aux logements de l'OPH ni accéder au parc locatif privé. « Pū Ora no Ta'apuna » répond à ce besoin urgent et réel par une solution humaine, encadrée et transitoire.

Les travaux étant désormais achevés, le centre sera en mesure d'accueillir ses premiers résidents au cours du premier trimestre 2026.

L'inauguration se déroulera en présence des autorités du Pays, des services sociaux, des associations et acteurs engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

## Le Pays soutient l'investissement des petites entreprises sises en Polynésie

Dans le cadre de sa politique de soutien aux petites entreprises du Pays, le Conseil des ministres a approuvé **26 nouvelles demandes d'aide économique**.

Ces aides s'inscrivent dans les dispositifs d'Aide à l'Équipement des Petites Entreprises (AEPE) et d'Aide à la création et à la revitalisation des Petits Commerces et Restaurants (APCR), favorisant la modernisation et la compétitivité des entreprises du Fenua.

En effet, ce soutien économique permettra aux bénéficiaires d'acquérir des équipements professionnels modernes et d'aménager leurs locaux, afin d'améliorer leur productivité, leur attractivité et leur compétitivité sur le marché local.

Au global, les aides octroyées cofinanceront à hauteur de **41 031 000 F CFP** des dépenses stratégiques pour ces petites entreprises, pour un investissement global hors TVA s'élevant à **145 951 251 F CFP**.

Sont concernées :

- |                      |                      |                      |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| • Ori Tahiti Supply  | • Arlandak           | • Mona Mona          |
| • Te A'o Island Tour | • Sarl Are Boat      | • CakeAway           |
| • Apeg               | Tours                | • Eurl Ar Raiatea    |
| • Noa Noa Burger     | • Le Palais          | Terrassement         |
| • Maimiti K          | • Bora Bora Cultural | • Tahiti Oil Factory |
| • Les Fare Perches   | Lagoon Tour          | • Bye                |
| • Chez L'italien     | • Tahiti Chilling    | • Woita Prokop       |
| • Mara'amu           | Boat                 | • Hugo               |
| • Bbmt               | • Tahiti Food Court  | • Satlit             |
| • Mobilier & Co      | • Eurl Bount'iti     |                      |
| • Yes jah composites |                      |                      |

Relevant principalement des secteurs du commerce et des services, ces 26 entreprises emploient 88 salariés en CDI et prévoient d'embaucher 32 nouveaux salariés.

Ainsi, le Pays confirme son engagement à encourager l'essor des petites entreprises, moteur essentiel de l'économie de la Polynésie.

## Nomination de deux nouveaux membres titulaires au collège de l'Autorité polynésienne de la concurrence

Par arrêté du Conseil des ministres, Jean-Pierre CHANSIN et Hubert VIARIS de LESEGNO ont été désignés pour succéder à Léopold BIARDEAU et Pierre FREBAULT en tant que membres titulaires de l'Autorité polynésienne de la concurrence.

## Approbation du plan général d'aménagement révisé de la commune de Pirae

Le plan général d'aménagement (PGA) est le document de planification qui permet à une commune de construire son projet de territoire et d'organiser son développement en définissant les règles d'utilisation de l'espace. En fixant des orientations lisibles pour les habitants comme pour les porteurs de projets, il permet d'anticiper et de guider l'urbanisation, d'améliorer le cadre de vie, de préserver les espaces sensibles et d'optimiser l'intérêt général en concentrant les réseaux et les investissements publics là où ils sont le plus utiles.

Pour Pirae, le PGA en vigueur datait de 2011. Depuis, la commune a connu de fortes évolutions démographiques et urbaines, rendant nécessaire de réinterroger les besoins en logements et en équipements, et d'urbaniser en intégrant les nouvelles politiques publiques ainsi que la prise en compte des risques naturels.

La commune a donc fait de la révision de son PGA une priorité, afin de disposer d'un document adapté aux dynamiques actuelles et permettant notamment la réalisation de son futur centre-ville de Taaone.

Cette révision s'est organisée autour de plusieurs grandes orientations :

- Mieux structurer la ville sur la plaine littorale en rapprochant logements, commerces, services et équipements ;
- Favoriser un développement plus compact pour limiter l'étalement urbain ;
- Mieux prendre en compte les risques, notamment d'inondation, et la gestion des eaux pluviales ;
- Préserver les ressources naturelles et les paysages de vallée.

Ce travail a été piloté par les équipes techniques de la commune, avec l'appui de la direction de la construction et de l'aménagement (DCA). Depuis 2023, il a donné lieu à plusieurs réunions de la commission locale d'aménagement, réunissant élus communaux, représentants du Pays et acteurs du secteur privé, du monde associatif et de la société civile.

Conformément à la réglementation, le projet de PGA révisé a été soumis à une enquête publique à l'été 2025. Les observations du public et les conclusions du commissaire enquêteur ont permis d'apporter des ajustements avant l'approbation du document par le conseil municipal.

Le PGA révisé met à jour les zones d'habitat et d'activités, renforce les protections environnementales et actualise les emprises réservées et les zones d'équipements publics (centre multifonctionnel, équipements de proximité, extension du cimetière, etc.), en les recentrant sur les besoins avérés de la population. Ces nouvelles règles permettront de mettre en œuvre le projet de centre-ville « Taaone » : centre multifonctionnel sur l'ex-COMSUP (marché municipal, maison pour tous, équipement évènementiel, place centrale), continuités piétonnes et liaisons vers le littoral.

Dès que le plan sera exécutoire, la commune en assurera la publicité. Il pourra être consulté sur le site internet de la DCA ou à la mairie de Pirae, dans l'attente de sa mise à jour sur la plateforme Tefenua.

## **Prorogation de la durée de validité de la Zone de Pêche Réglementée « ROREN » sur le lagon de l'île d'Arutua**

Le Conseil des ministres a adopté, ce mercredi 3 décembre 2025, la modification de l'arrêté n° 1721 CM du 30 octobre 2020 encadrant la pêche dans l'espace maritime de l'île d'Arutua.

La Zone de Pêche Réglementée (ZPR) concernée, qui couvre près d'un tiers du lagon, a été instaurée afin de :

- Réduire la pression de pêche, notamment en interdisant certaines techniques particulièrement efficaces telles que la pêche au filet ou la pêche au fusil de nuit ;
- Protéger les zones d'agrégation de poissons liées à la reproduction, en y interdisant toute activité de pêche.

Arrivant à échéance le 31 décembre 2025, le dispositif nécessite une concertation publique avec les acteurs locaux pour déterminer sa poursuite ou son évolution.

Afin de garantir une démarche sereine et complète, et en accord avec le maire de la commune d'Arutua, le Gouvernement de la Polynésie française a décidé de proroger la durée de validité de la ZPR ROREN. Cette prolongation permettra ainsi d'organiser les échanges avec les pêcheurs et les usagers du lagon après les élections municipales.

Cette mesure vise à assurer une gestion responsable et concertée des ressources lagonaires d'Arutua, dans le respect des enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés à la pêche traditionnelle et professionnelle.

## **Nuku Hiva retrouve le statut d'île indemne de virus de la tristeza des agrumes (CTV)**

Le Conseil des ministres a officiellement constaté que l'île de Nuku Hiva est à nouveau indemne du virus de la tristeza des agrumes.

En octobre 2022, la Direction de l'Agriculture (DAG) avait détecté la présence du virus sur 151 pieds d'agrumes à Nuku Hiva. L'île avait alors été déclarée infectée par le Conseil des Ministres, ce qui avait conduit à interdire la circulation de pied d'agrumes au sein ou depuis Nuku Hiva, et ce afin de limiter le risque de contamination.

Le virus de la tristeza des agrumes, transmis principalement par des pucerons, provoque un déclin progressif des arbres et, dans de nombreux cas, la mort des plants

touchés. Il constitue aujourd’hui l’une des maladies les plus redoutées pour les agrumes, car aucun traitement curatif n’existe, rendant indispensable la prévention et la lutte rapide lorsqu’un foyer est détecté.

Un programme de lutte officielle avait été immédiatement mis en œuvre sur l’île afin d’éradiquer le virus et de protéger les autres archipels indemnes.

Ce programme a reposé sur des campagnes de prélèvements à grande échelle, l’arrachage et la destruction de tous les pieds positifs, ainsi que le dépistage systématique des arbres situés à proximité des zones contaminées.

Au total, douze campagnes de surveillance ont été réalisées, représentant 2 290 prélèvements. Le dernier pied positif a été identifié et détruit en juillet 2024. Tous les prélèvements effectués depuis cette date se sont révélés négatifs.

Ces résultats permettent aujourd’hui de rétablir officiellement le statut indemne de Nuku Hiva. Les plants d’agrumes peuvent à nouveau circuler librement au sein de l’île et depuis l’île, tandis qu’une surveillance phytosanitaire régulière sera maintenue afin de prévenir toute réintroduction du virus.

Après Ua Huka et Rurutu, Nuku Hiva est la troisième île à retrouver un statut indemne du virus de la tristeza des agrumes.

Ce succès illustre l’efficacité des actions de détection précoce et de lutte menées par les équipes des directions de la biosécurité et de l’agriculture.

Il permet d’envisager sereinement un développement de la culture d’agrumes à Nuku Hiva, qui pourrait rapidement devenir l’une des principales îles productrices en Polynésie française.

## **Subvention en faveur de collèges, lycée, fédération, établissements publics et associations**

Sur proposition du ministre de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur, et de la Culture, le Conseil des ministres a adopté l’octroi de subventions de fonctionnement et d’investissement, en faveur de collèges, lycée, fédération, établissements publics et associations, d’un montant total **151 267 900 F CFP**.

| <b>Collèges, lycée, fédération, établissements publics</b> | <b>Subventions et aides financières</b>                                                                                                            | <b>Montants</b> |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>Collège de Fare - Huahine</b>                           | Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL) | <b>900 000</b>  |



|                                                                             |                                                                                                                                                                                                                            |                    |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Fédération tahitienne de va'a</b>                                        | Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'organisation du Heiva Mata'eina'a, au titre de l'année 2025                                                                                                 | <b>8 500 000</b>   |
| <b>Conservatoire artistique de la Polynésie française - Te Fare Upa Rau</b> | Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'organisation d'évènements culturels et de valorisation du patrimoine linguistique, au titre de l'année 2025                                                 | <b>19 800 000</b>  |
| <b>Te Fare Tauhiti Nui Maison de la culture</b>                             | Attribution d'une subvention d'investissement pour financer l'acquisition de divers matériels pour la régie technique, au titre de l'année 2025                                                                            | <b>72 000 000</b>  |
| <b>Te Fare Tauhiti Nui Maison de la culture</b>                             | Attribution d'une subvention d'investissement pour financer l'acquisition d'un plancher de bal professionnel modulaire                                                                                                     | <b>30 000 000</b>  |
| <b>Te Fare Tauhiti Nui Maison de la culture</b>                             | Attribution d'une subvention d'investissement pour financer la remise aux normes et l'aménagement de neuf containers                                                                                                       | <b>9 000 000</b>   |
| <b>Te Fare Tauhiti Nui Maison de la culture</b>                             | Attribution d'une subvention d'investissement pour financer l'acquisition d'un véhicule de transport de matériel, au titre de l'année 2025                                                                                 | <b>5 000 000</b>   |
| <b>Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des îles</b>                       | Attribution d'une subvention d'investissement pour financer l'acquisition de mobiliers pour la salle d'exposition permanente                                                                                               | <b>2 000 000</b>   |
| <b>Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des îles</b>                       | Attribution d'une subvention d'investissement pour financer les travaux de sécurisation de son site (phase 2) : fourniture et pose de lampadaires                                                                          | <b>2 067 900</b>   |
| <b>Lycée professionnel de Mahina</b>                                        | Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen (FSCL)                                                                         | <b>1 200 000</b>   |
| <b>Association Artistique, Culturelle et d'Éducation Populaire (ADAC)</b>   | Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'acquisition de matériels nécessaires à la mise en place d'ateliers artistiques dédiés à la promotion de la diversité linguistique, au titre de l'année 2025 | <b>500 000</b>     |
| <b>Association Artistique, Culturelle et d'Éducation Populaire (ADAC)</b>   | Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'organisation du festival de théâtre de Noël, au titre de l'année 2025                                                                                       | <b>300 000</b>     |
| <b>TOTAL</b>                                                                |                                                                                                                                                                                                                            | <b>151 267 900</b> |

## Communication du 21 novembre 2025 relative au 18<sup>ème</sup> salon Te Noera a te Rima'ī

Le Comité Tahiti i te Rima Rau, présidé par Ina UTIA, organise la 18<sup>ème</sup> édition du salon Te Noera a te Rima'ī, du 5 au 24 décembre 2025. L'exposition se tiendra au Parc Expo de Māma'o.

Placée sous le thème « Te Fare Mā'ohi a te Noera », cette édition invitera le public à redécouvrir l'esprit des fêtes à travers un cadre chaleureux et authentique inspiré du foyer polynésien. Les visiteurs pourront y retrouver la magie d'un Noël local, au rythme des savoir-faire et de la créativité des artisans.

En parallèle de l'expo-vente artisanale, le programme du salon s'annonce riche et festif, alternant chaque jour animations musicales et ateliers artisanaux ouverts au public. Ces ateliers offriront l'occasion de découvrir et de s'initier à diverses techniques traditionnelles telles que la vannerie, le tressage en nī'au, la confection de bijoux en coquillages ou encore la réalisation de taies d'oreillers.

Des concours viendront également rythmer l'événement, mettant en lumière la créativité et le savoir-faire des artisans-exposants, qui présenteront des pièces originales autour des thèmes proposés.

Les dimanches seront spécialement dédiés aux enfants, avec des ateliers ludiques et des animations festives pour les plonger dans la magie des fêtes. Enfin, plusieurs défilés de mode viendront sublimer le salon, moments toujours très attendus par le public.

Cette 18<sup>e</sup> édition du Salon Te Noera a te Rima'ī se tiendra du 5 au 24 décembre 2025, de 9h à 18h, au Parc Expo de Māma'o. L'inauguration officielle aura lieu le vendredi 5 décembre à 10h.

Le détail de cet événement qui a bénéficié du soutien financier du Pays sera disponible sur le site [www.artisanat.pf](http://www.artisanat.pf) et sur les pages Facebook et Instagram du Service de l'artisanat traditionnel.

---

SERVICE DE LA COMMUNICATION

---